



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 28 Mars 2023
Délibération n°DEL-2023-40

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 22/03/2023

Date d'affichage : 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 Mars à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard COMBA.

Présents : Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER, Monsieur Didier AZNAR, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur JUSSEAUME Jérôme

Procurations : Monsieur MISSOUR Gérald à Monsieur Jean-Bernard COMBA, Monsieur LEVANTERI Vincent à Me GISSINGER Sylviane

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur DELATTRE Aymeric

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Subventions aux Associations au titre de l'année 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les documents fournis par les associations énumérées ci-dessous, la nature de leur projet et actions,

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

-ALLOUE les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	Subvention allouée :	Approuvé :
KNET Partage	300 euros	A l'unanimité
Les Amis du Livre	1800 euros	A la majorité (une abstention) Hors la présence de M. AZNAR Didier
Les copains fouineurs	300 euros	A la majorité (une abstention)
Les amateurs d'art	300 euros	A l'unanimité
ASC	1400 euros	A la majorité (1 contre)
Société de chasse	300 euros	A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID : 030-213002884-20230328-DEL_2023_40-DE

Sou des écoles	1300 euros	A l'unanimité Hors la présence de Mme MARILLER Amandine
L'Eveil des Sens	300 euros	A la majorité (1 contre)
Les Minets du Quartier	1500 euros	A la majorité (1 contre 1 abstention)
Le Bienvenu	300 euros	A l'unanimité
Forma Culture et Sarc	300 euros	A la majorité (une abstention) Hors la présence de Mme MORGAT-BEULIN Monique

-PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget communal 2023 au chapitre 65, article 65748 (autres personnes de droit privé).

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Premier Adjoint,
Jean-Bernard COMBA

